

Sécurité dans l'utilisation des gaz de soudage

Acquérir les règles de base pour manipuler les gaz de soudage en toute sécurité.



Théorie 75%
Visite commentée* 25%

PUBLIC

Techniciens de soudage, artisans plombiers, chauffagistes, professionnelles du BTP.

PRÉ-PREQUIS

Le client doit mettre à disposition ses installations pour pouvoir réaliser la visite commentée.

DURÉE

1/2 journée

GROUPE

10 personnes max.

LANGUE

Français

PROGRAMME

› Notions de base sur les gaz

- Les trois états de la matière
- Température
- Pression
- Densité

› Oxygène, acétylène

- Prévenir le risque de combustion
- Comprendre les particularités de l'acétylène
- Savoir quoi faire d'une bouteille d'acétylène qui s'enflamme
- Avoir les bons réflexes en cas de fuite

› Les bouteilles

- Stockage, manipulation
- Transport, mobilité
- Risques associés et bonne pratiques

› Les matériels de mise en oeuvre des gaz

- Détendeur, tuyau, clapet anti-retour
- Rôle, fonctionnement, montage et impact sur la sécurité

› Le poste d'utilisation

- Chalumeau oxy-acétylénique, poste de soudage (TIG-MIG-MAG)
- Montage, fonctionnement et réglages
- Connaître les risques et les prévenir

📍 SUR VOTRE SITE

Stage intra-entreprise

- 10 pers. : 1 875 €
- 20 pers : 3 100 €
(2 sessions dans le même jour)

INSCRIPTION

Voir page suivante

* La visite commentée n'est pas un audit ou une remise en service de vos installations.

Pour commander une formation

- Envoyez nous votre demande par mail à formationgaz.alfi@airliquide.com ou appelez-nous au **04 81 68 00 68**, n'oubliez pas d'inclure vos coordonnées et le type de formation que vous souhaitez.
- Notre service formation reviendra vers vous pour fixer des dates de formation.
- Une fois les dates fixées, vous recevrez une convention de stage à nous retourner signée sous 15 jours.
- Après la formation nous allons vous envoyer un dossier électronique avec les feuilles de présence, les feuilles d'émargement et les attestations au nom de chaque participant.

● Comment financer sa formation ? **L'OPCA, Organisme paritaire collecteur agréé**

La loi prévoit que les entreprises contribuent au financement des dispositifs de formation.

Le taux de contribution est lié directement à la masse salariale de l'entreprise.

L'OPCA est chargé de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés.

Pour que les formations dispensées par Air Liquide soient prises en charge par votre OPCA, vous devez faire la demande 45 jours avant la date de formation sur le site :
› moncompteformation.gouv.fr

Nous vous conseillons fortement d'informer votre Conseiller Commercial chez Air Liquide pour qu'il puisse adresser la facturation et les feuilles d'émargement à l'OPCA de votre choix.